Le viol et les assises

Il ne s'agit pas là d'un texte élaboré, mais de la mise en forme d'un certain nombre de notes et de remarques faites depuis quelques temps à propos du viol et de la campagne que mènent quelques féministes à ce sujet.
Ceci avait déjà été abordé dans le numéro 4 de *La Lanterne Noire*->rub36] sous la forme de deux articles ([« Justice populaire, justice bourgeoise, mêmes prisons » et « Un certain ras'l'bol ») qui s'élevaient violemment contre cette campagne tout en dénonçant la manière dont la société bourgeoise et sa « justice » définissait le viol, et qui montraient aussi qu'une certaine manière de dénoncer la campagne pouvait cacher une volonté de gommer ce problème et de le réduire à quelque chose « dont on s'occupera après la révolution » ou « qui disparaîtra avec la modification des rapports de production et la disparition des classes sociales ».

Agathe, dans son article, qualifiait cette campagne de « réformiste », l'assimilant par là même à la campagne du M.L.A.C. « pour la légalisation de l'avortement » ou par extension à toute lutte syndicale ou politique qui « demande quelque chose », une amélioration, au pouvoir en place (et qui sera bientôt repris par ce même pouvoir). Par rapport à ces luttes, notre attitude est très claire : on y participe ou pas suivant les cas, mais, quand on y participe, c'est pour essayer de faire comprendre à ceux qui les mènent et qui s'y limitent qu'elles ne changent rien au fond des problèmes, et qu'il est possible de tout changer en s'attaquant aux causes réelles.

Or depuis cette époque, soit que la campagne menée a changé, soit que nous l'avions mal évaluée, il semble que le qualificatif de « réformiste » soit mal adapté.

Au départ et en principe, une campagne sur le thème du viol présentait toute une série d'aspects particulièrement

intéressants.

D'abord en faisant sortir le concept même de « viol » de son sens juridique et bourgeois, c'est-à-dire limité à ce qui se passe finalement assez rarement, c'est-à-dire un acte « franc et direct », une violence ouverte, pour l'étendre à toute sorte de viols, les plus fréquents et que subissent très certainement des millions de femmes : celui qui se produit dans la famille, dans certains rapports conjugaux, dans une certaine forme de drague, dans la publicité, etc.

Ensuite, et grâce à cette non-limitation de la définition, permettre à ce genre de problèmes (les rapports hommes-femmes, la domination, la violence, la sexualité) de ne pas être une nouvelle fois niés, évacués au nom d'une « lutte de classe mal comprise ».

Il s'agissait bien là de quelque chose de subversif ; ça devait donc être détourné et réintégré et ce le fut assez vite.

Un courant politicien composé de politiciennes s'en est chargé en réduisant de nouveau le viol à son acception extrême, donc limitée, donc bourgeoise.

Ceci est dans la nature des choses et nous y sommes habitués, mais le plus grave cependant c'est la conséquence : de campagne contre le viol, la campagne s'est transformée en campagne pour la punition des coupables. Elle a donc perdu son caractère « réformiste » pour gagner celui de « réactionnaire ».

Or ce glissement de sens, pour logique et évident qu'il nous paraisse, ne l'est pas pour tous y compris pour des gens qui par ailleurs nous sont très proches, et qu'on ne peut soupçonner « de faire le jeu du pouvoir même inconsciemment ».

Cette incompréhension est d'autant plus forte qu'il s'agit d'un « sujet » central, très chargé émotionnellement, et dont

on ne peut parler objectivement. À cause de ces caractéristiques ces politiciennes jouent donc sur du velours d'autant plus qu'elles ont en face d'elles le plus souvent les politiciens les plus traditionnels (leurs concurrents) qui veulent à tout prix évacuer ces problèmes.

À titre d'exemple je voudrais citer les documents suivants parus dans *Basta* n° 6.

Dans un premier temps, *Basta* avait publié ses positions par rapport à cette campagne, et au problème des rapports hommes-femmes ; à cette position redéfinie dans le document n° 1, avait répondu une copine par une lettre reproduite dans le document n° 2.

Je me propose, avant de poursuivre mon argumentation, de répondre à cette lettre.

Document n°1; position de Basta

— N'étant pas partis pour une lutte d'esclaves contre esclaves (femmes contre hommes, enfants contre parents, jeunes contre vieux, malades contre bien-portants, et ainsi de suite), nous critiquons toute forme de regroupement qui fige dans des revendications catégorielles des situations particulières et n'amène qu'à un renforcement, voire à un aménagement des institutions en place (cf. syndicalisme de la vie quotidienne). Nous nous étonnons que la critique de cette démarche ne soulève des protestations que quand elle s'applique aux mouvements féministes, parce que nous avions fait la même que ce soit par rapport aux comités de soldats, aux comités de prisonniers, aux militants écologistes, aux fascistes contre la peine de mort, aux syndicalistes ouvriers, aux comités de quartiers, etc.

— Nous refusons globalement et particulièrement les rôles sociaux que nous impose le pouvoir, celui de femme en étant un aussi, dans les rapports sociaux organisés par le système

capitaliste.

– Nous ne nous reconnaîtrons jamais, sous prétexte que c'est une femme, dans une Gisèle Halimi, ou dans un Séguy, parce qu'il parle au nom des ouvriers, parce qu'avant tout, ils sont des exploiteurs, avocats, bureaucrates, et que notre réalité, notre expression ne peuvent aller que contre eux et le pouvoir qu'ils représentent et qu'ils essaient d'étendre par tous les moyens.

– Nous ne nous mettons ni du côté des « violeurs », ni de celui des « femmes », puisque pour nous cette problématique est celle du pouvoir et en l'occurrence, des juges.

– Nous n'avons pas l'habitude, par rapport à des événements qui nous touchent particulièrement, de déléguer nos décisions à des structures établies, consécutivement, nous n'avons de solution pour personne.

– En bref, nous n'avons pas plus de raisons d'être féministes que syndicalistes, humanistes ou nationalistes, etc.

Document n° 2 : Réponse d'une camarade

Je me suis toujours définie comme féministe et libertaire, aussi j'ai lu avec consternation et colère l'article sur le féminisme dans le *Basta* n° 5.
– Oui, les femmes individuellement et collectivement ont pris conscience de leur oppression spécifique.

– Oui, elles ont compris qu'il leur fallait chercher, lutter seules, entre femmes souvent, avec les hommes aussi, contre eux quelquefois, et ça vraiment, ça n'a pas toujours collé avec la lutte de classes et c'était bien embêtant pour les esprits épris de clarté.

– Oui, l'expression de leur révolte a donné lieu à des prises de position jugées « excessives », mais une révolte mesurée, qu'est-ce que c'est ?

La question du viol maintenant : elle est expédiée en une phrase cinglante dans l'article de Basta. Les femmes n'ont pas le droit d'utiliser la répression légale pour se venger d'un viol, nous dit-on. Eh bien moi, ça ne m'intéresse pas des diktats pareils. Les principes je m'en fous. Ce qui m'intéresse est d'analyser un problème à partir du vécu des gens. Des femmes ici. Qui mieux qu'une femme sait quelle rage impuissante on éprouve devant le scepticisme, l'ironie, l'indifférence qui accompagne les récits de viol. Bien sûr, ce n'est pas une solution « d'envoyer un frustré au trou ». Mais qui a dit qu'une femme qui dans sa colère et son impuissance a recours au moyen auquel les bons démocrates pensent spontanément, le dépôt d'une plainte au commissariat pense qu'elle va régler le problème de la frustration sexuelle ? Elle n'adopte pas une solution qu'elle juge la meilleure, elle réagit à une violence par une autre violence. En l'absence de moyens directs de défense elle attend de l'appareil répressif qu'il se venge à sa place. Attitude peu constructive et fort condamnable en bonne morale libertaire, soit.

Mais pourquoi les femmes seraient-elles les seules à ne pas avoir le droit de se servir de ce moyen de défense ? Ce déchaînement de condamnations le laisse supposer. Ou bien déchaînez-vous avec la même violence contre toutes les autres plaintes (vols, meurtres...).

Quant à moi, je n'ai pas de solution, je n'ai pas de réponse satisfaisante au problème du viol, de la répression légale et de la frustration sexuelle et je n'envie pas ceux qui en adoptent une si facilement.

Refuser aux femmes cette défense sans leur proposer autre chose, c'est la laisser à son désespoir solitaire, c'est se mettre du côté des indifférents, si ce n'est des violeurs.

Des positions « excessives » ?

Il ne s'agit pas de cela. L'« excès », le « trop de », le « pas assez de » sont de l'ordre d'une pensée libérale, et nous essayons de nous situer en dehors de cette problématique. Condamner une campagne pour faire passer quelqu'un en Assises (quel que soit ce qu'il a fait), n'est pas condamner une position excessive, mais une position « réactionnaire » [[Je reviens sur ce que j'affirmais plus haut, à savoir que cette campagne n'est plus (ou n'a jamais été) réformiste : le réformisme, c'est quand on obtient quelque chose de non-répressif d'un pouvoir existant sans renverser ce pouvoir (augmentation de salaire, légalisation de l'avortement, droit de réunion...). À l'inverse, quand on demande le renforcement ou l'extension d'une forme de pouvoir lié à l'État, il s'agit bien là de quelque chose de réactionnaire.]] qui tend d'une part à renforcer les institutions étatiques et d'autre part à croire que l'on peut s'attaquer aux effets sans s'attaquer aux causes et même en s'appuyant sur les causes. Ce que nous dénonçons, ce n'est pas que telle ou telle femme porte plainte pour viol, mais l'élévation du « porter plainte en stratégie politique », en pratique collective, en instrument de propagande.

Nous sommes en présence d'un simple « remake » de la traditionnelle politique marxiste-léniniste, qui consiste à mettre sur la scène de la politique spécialisée un savant mélange, composé à la fois de la révolte et de l'aliénation des gens. C'est là ce qu'ont fait ces groupes du M.L.F., en utilisant une révolte légitime, en institutionnalisant les moyens individuels de lutte de certaines femmes, sans en faire la critique. Or ces moyens (porter plainte quelque soit le domaine et le motif) sont justement ceux de l'isolement, un simple recours individuel, et ne peuvent être repris quand il s'agit, comme on le prétend, d'une lutte qui doit s'étendre et devenir collective.

Pire, dans ce domaine il arrive même, parfois, que le « gauchisme » devance et entraîne certains réflexes réactionnaires des gens. On avait déjà connu cela avec le Front de Libération des Jeunes qui exacerbait la violence pour la violence, avec la Gauche Prolétarienne et ses Tribunaux Populaires. Le M.L.F. (celui-ci au moins) prend le relais, ce qui est finalement assez logique dans la mesure où la filiation militante est la même (maoïsme, spontanéisme, populisme ...). Bien entendu, plus largement, la voie fut largement tracée par la droite classique (pour la peine de mort et les Tribunaux d'Exception), par la gauche classique (pour la peine de mort aux militants O.A.S. [[Je me rappelle à ce propos quel dégoût avait provoqué en moi cette odieuse campagne suivie de l'exécution de Douecar, Piegt, Bastien Thierry et Degueldre, ces assassins de l'O.A.S., et ce, en pleine guerre d'Algérie, alors même que ces « soldats perdus » tuaient en pleine rue et réintroduisaient le fascisme en France.]], Combien, parmi ces femmes qui font semblant d'avoir rompu avec ce gauchisme-là, ont, par le passé, déjà appartenu à des comités-justice, des comités-vérité, pour que Tramoni passe en Assises, pour que le notaire Leroy soit inculpé, etc ... Un certain nombre, bien sûr ... et la fête continue...

Cette camarade pense que nous luttons contre cette campagne parce qu'elle est menée par des femmes, et que nous ne luttons pas avec la même énergie contre les autres plaintes.

Cela est parfaitement inexact : nous nous sommes toujours élevé, au sein du mouvement révolutionnaire, contre ce type de glissement vers un nouveau fascisme ; et plus récemment, à propos de la peine de mort, il semble bien que la campagne, et les manifs aient été en grande partie menées et soutenues par des anarchistes. Ceci est d'autant plus évident pour le journal Basta qui a consacré très largement ses colonnes à cette lutte, plus en tous cas qu'à la condamnation de cette campagne féministe. Alors, ne serait-ce pas le contraire : N'aurait-on pas le droit de critiquer sous prétexte qu'il

s'agit d'une lutte de femmes, comme jadis il ne fallait critiquer ni les ouvriers, ni les émigrés, ni les vietnamiens au nom du fait que la « guerre du peuple est toujours juste ? »

Tuer un petit enfant n'est pas moins affreux que violer une femme ! Or personne ne reproche (sauf nos ennemis) de lutter contre la Peine de Mort, conre les Prisons, contre les Tribunaux !

Quand nous luttions contre les Tribunaux Populaires nous n'en soutenions pas pour autant le Notaire Leroy. Mais ce qui est clair pour nous c'est que Leroy – juge Pascal même combat, juge rouge – juge classique même combat, avocat blanc – noir – ou rose même combat.

Bien entendu, comme le dit cette camarade, lorsqu'une femme porte plainte pour viol, il s'agit de « rage impuissante », bien sûr qu'elle réagit à la violence par une autre forme de violence. Il n'y a là rien à juger, rien à condamner, mais rien non plus à approuver, à institutionnaliser.

Le faire est déjà un acte politicard, même si l'acte s'accomplit au nom d'une soit-disant « redéfinition », au nom d'une « nouvelle gauche libertaire ».

Ce que je voudrais maintenant, c'est essayer de comprendre Pourquoi et Comment cette campagne a pu fonctionner.

Dans « Libération » du 24 mars, Nicole répondait à ceux qui prétendaient que la campagne pour les assises faisait le jeu du pouvoir :

Lorsque on reproche à des femmes qui dénoncent le viol de faire le jeu du pouvoir en favorisant soi-disant un accroissement de la répression, j'ai envie de crier que ce sont les violeurs qui font le jeu du pouvoir et pour de multiples raisons :

– Le pouvoir est fasciste et les violeurs sont fascistes ; car si CRS est pour vous, comme pour moi synonyme de SS, violeur est pour moi également synonyme de SS, même si la rime n'y est pas : c'est la même violence du plus fort, du plus armé sur l'autre qu'il peut frapper sans risque ...

Cette réponse illustre bien le type de raisonnement qui étaye toutes ces argumentations : deux choses qui s'opposent ne peuvent être du même côté ! C'est bien évidemment simpliste, moraliste, le bien d'un côté, le mal de l'autre. Il est clair pourtant que les deux propositions se complètent ; sont compatibles : bien sûr que les violeurs font le jeu du Pouvoir. Mais cela n'empêche pas certains de ceux qui luttent contre les violeurs de participer du même pouvoir !

Par ailleurs, ces politiciennes ne sont pas des « politiciens traditionnels », mais modernistes et ceci pour trois raisons :

– ce sont des femmes ;

– elles se prétendent révolutionnaires et parfois libertaires ;

– le contenu de leur lutte correspond à des choses que les femmes « sentent ».

Comment s'y sont-elles prises pour s'emparer d'une telle lutte et la détourner ?

1) en limitant de nouveau le viol à sa définition « légale », « juridique » étroite donc extrême, donc en évacuant le problème de la domination dans la sexualité ;

2) en enfermant la lutte dans une piteuse campagne juridique qui demande la protection de l'État.

Beaucoup de ces femmes sont des Avocats, des Artistes, des Universitaires, bref appartiennent à l'intelligentsia, c'est-à-dire la même couche sociale qui, en son temps, fut fasciné

par le maoïsme. Ce sont de avocates qui mènent la danse de mort : Gisèle Halini, Monique Antoine, Josyane Moutet...

Cette dernière, en réponse à P. Goldman, a écrit dans « Libération » les phrases suivants :

« ... le gauchisme est mort pour les femmes qui n'y trouvent pas la résonnance de l'espoir... » « ... tu crois à la réhabilitation par nous de cette Cour d'Assises que nous avons honnie avec toi. Tu oublies que nous ne réclamons aucun châtiment... »

« ... D'ailleurs sais-tu seulement ce que nous ferons en Cour d'Assises ? »

« ... tu nous fais un procès d'intention en imaginant d'avance notre comportement politique aux Assises ... »

Tout y est : le pseudo-dépassement du gauchisme, mais aussi cette idée saugrenue qu'on n'a pas de compte à demander aux avocats sur ce qu'ils vont faire aux Assises ! Si nous le savons bien : cautionner la justice ! faire les pitres dans les allées du pouvoir. Pourquoi ne se contentent-elles pas de faire leur métier sans bruit, de défendre ceux qui le leur demandent ? Il faut encore Qu'elles prennent la tète d'un Mouvement en utilisant le pouvoir d'avocat !

Ce gang d'avocates, d'intellectuelles, parvient à mener impunément cette campagne parce qu'elles ont déjà un pied dans le pouvoir par le biais d'une partie des médias qu'elles contrôlent, mais pas seulement par cela.

L'autre aspect de ce problème c'est que leur pouvoir s'appuie sur :

1) la culpabilité :

– des autres femmes, féministes ou non, qui n'osent pas s'opposer à d'autres femmes au nom de la solidarité (voir

l'affaire d'un autre gang, celui de psy et pol).

– Des hommes qui, s'ils critiquent, sont renvoyés à leur statut d'homme et n'ont donc pas la parole.

2) l'acquiescement de la bourgeoisie éclairée qui accepte parfaitement cette revendication.

Le problème est, de toutes les manières, tellement difficile à parler et à agir, il soulève tellement d'aspects émotionnels, qu'on ne pourra efficacement lutter contre ce genre de campagne que lorsque nous aurons, nous-mêmes, les idées plus claires sur le viol et les moyens de lutter contre.

Martin.